

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X V ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des affaires sociales

Jeudi

17 juin 2021

Séance de 8 heures 45

Compte rendu n° 94

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

**Présidence de
Mme Fadila Khattabi,
Présidente**

– Examen, en application de l'article 88 du Règlement, des amendements à la :

- proposition de loi visant à assurer la revalorisation des pensions de retraites agricoles les plus faibles (n° 4228) (M. André Chassaigne, rapporteur)..... 2
- proposition de loi, modifiée par le Sénat, portant diverses mesures de justice sociale (n° 4231) (Mme Jeanine Dubié et M. Stéphane Peu, rapporteurs) 2
- proposition de loi pour des mesures d'urgence en faveur des intermittents de l'emploi (n° 4138) (Mme Elsa Faucillon, rapporteure)..... 2



COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Jeudi 17 juin 2021

La séance est ouverte à huit heures quarante-cinq.

La commission procède à l'examen, en application de l'article 88 du Règlement, des amendements nouveaux déposés auprès du service de la séance sur la proposition de loi visant à assurer la revalorisation des pensions de retraites agricoles les plus faibles (n° 4228) (M. André Chassaigne, rapporteur).

La commission a accepté les amendements figurant dans le tableau ci-après ():*

N°	Auteur	Groupe	Place
15	Gouvernement		Titre Ier
5	Gouvernement		PREMIER
8	M. CHASSAIGNE André	GDR	PREMIER
18	Mme DUBOIS Jacqueline	LaREM	PREMIER
7	M. CHASSAIGNE André	GDR	ap PREMIER
6	Gouvernement		1er bis
25	Mme DUBOIS Jacqueline	LaREM	1er bis
20	Gouvernement		3
23	M. CHASSAIGNE André	GDR	3
24	Mme DUBOIS Jacqueline	LaREM	3
14	Gouvernement		6

() Les autres amendements étant considérés comme repoussés*

La commission des affaires sociales procède à l'examen, en application de l'article 88 du Règlement, des amendements nouveaux déposés auprès du service de la séance :

- *sur la proposition de loi, modifiée par le Sénat, portant diverses mesures de justice sociale (n° 4231) ;*
- *sur la proposition de loi pour des mesures d'urgence en faveur des intermittents de l'emploi (n° 4138).*

Pour ces deux textes, la commission n'a accepté aucun amendement.

La séance s'achève à 9 heures.